

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS



Communauté de Communes  
de Desvres-Samer

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DESVRES SAMER

### Arrêté portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAMER

Le Président,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-60, R153-18,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Samer approuvé initialement en 2008, et modifié en dernier le 25 février 2016, pour une révision allégée et une modification simplifiée,

Vu les documents ci-annexés,

#### Arrête

##### Article 1

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Samer est mis à jour à la date du présent arrêté, pour une servitude de passage de Gaz GRT.

A cet effet, l'Arrêté Préfectoral susvisé ainsi que les plans annexés ont été visés par moi-même ; avec la mention « Vu pour être annexé au plan de servitude du PLU, le 29 mai 2018 »

##### Article 2

La mise à jour est tenue à la disposition du public :

- En Mairie de Samer,
- Au siège de la Communauté de Communes, 41, rue des Potiers à Desvres,
- A la Préfecture du Pas-de-Calais,
- A la Sous-Préfecture de Boulogne-sur-mer,
- A la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, à Arras.

##### Article 3

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de Samer, et au siège de la Communauté de Communes, 41, rue des Potiers à Desvres, pendant une période d'un mois.

##### Article 4

Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet du Pas-de-Calais et M. le Directeur de la DDTM.

Fait à Desvres, le 29 mai 2018

Le Président de la CCDS,

Claude FRUDHOMME

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses



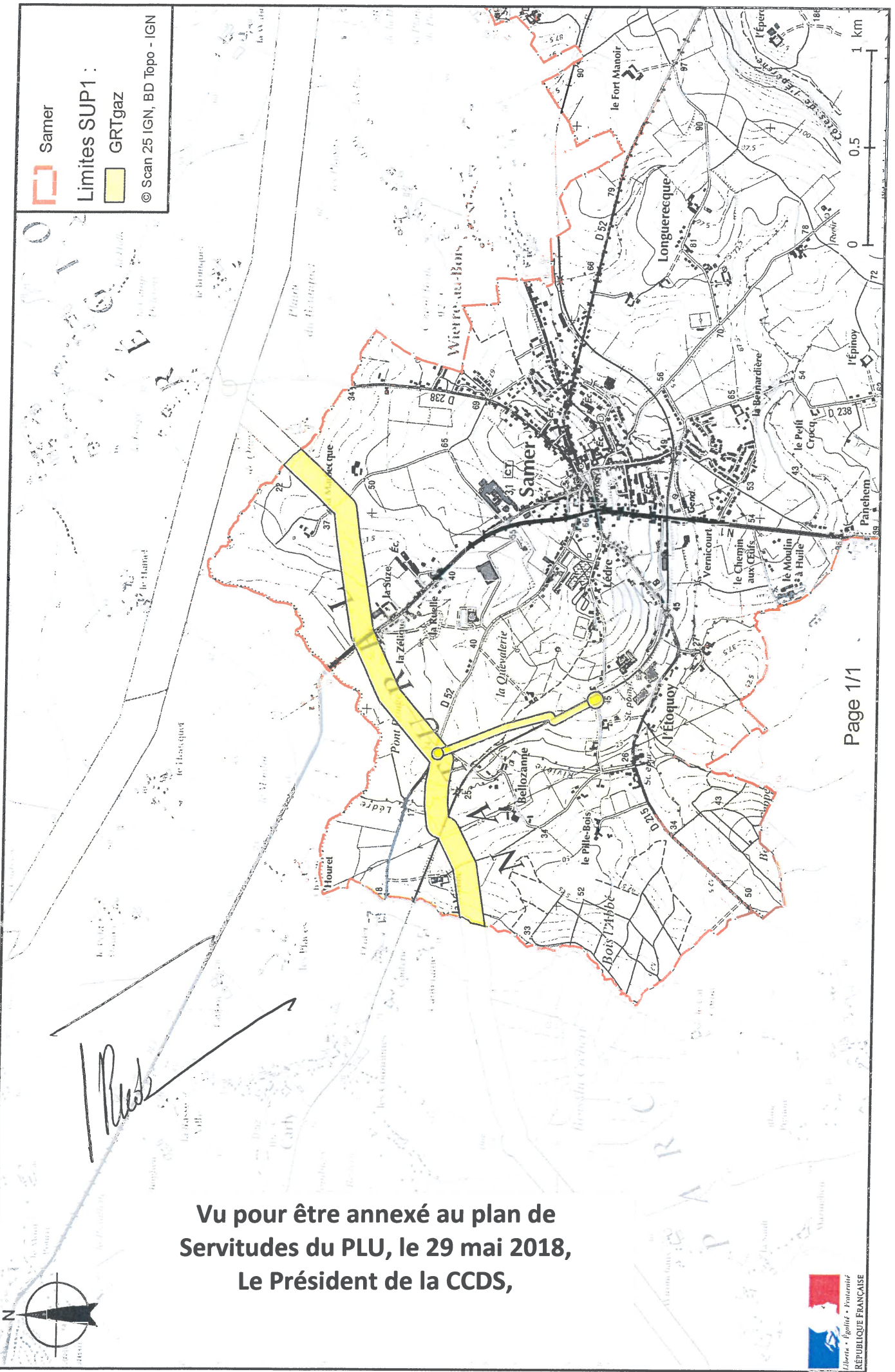
Samer

Limites SUP1 :



GRTgaz

© Scan 25 IGN, BD Topo - IGN



*[Handwritten signature]*

**Vu pour être annexé au plan de  
Servitudes du PLU, le 29 mai 2018,  
Le Président de la CCDS,**

